

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 10 AVRIL 2013**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N°18

Opération « Prospection de nouvelles ressources d'eau sur le secteur de la commune de Saint-Philippe-Etude » : approbation du projet d'investissement et du plan de financement prévisionnel

L'an deux mille treize, le mercredi dix avril à treize heures trente, régulièrement convoqués le trois avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle GROSSET-PARIS, 3ème Vice-Présidente.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

**Présents : 39
Représentés : 01
Absents : 04**



ETAIENT PRESENTS - TITULAIRES

Marie Paule AMILY MUSSARD -Jocelyne BATIFOULIER- Marc ERAPA- Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Jean Pierre GEORGER- Marie Josée GINET- Allain GRONDIN- Jean Marie GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS - Annie Marguerite HOARAU- Henri-Claude HUET -Blanche Reine JAVELLE -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Blanche LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL -Edy PAYET- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET- Gilbert RIVIERE - Guy RIVIERE - Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES -Josian SOUBAYA SOUNDROM - Clarita TURPIN- Axel VIENNE

ETAIENT PRESENTS- SUPPLEANTS

Lise May PAYET suppléante de José CADET- Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD- Nathalie LAFONG suppléante de Marie Eulalie GOULJIAR- Chandu DEURVEILLHER suppléant de Roland Joseph K'BIDI -Marie Jo LEBON suppléante de Jean Michel LEBON - Christian LANDRY suppléant de Patrick LEBRETON - Suzette PAYET suppléante de Nadhira LOCATE- Jean-Bernard HOARAU suppléant de Nazir Ahmad PATEL - Mariette ORANGE suppléante de Olivier RIVIERE - Marie Jeanne GUIGUES suppléante de Bachil VALY

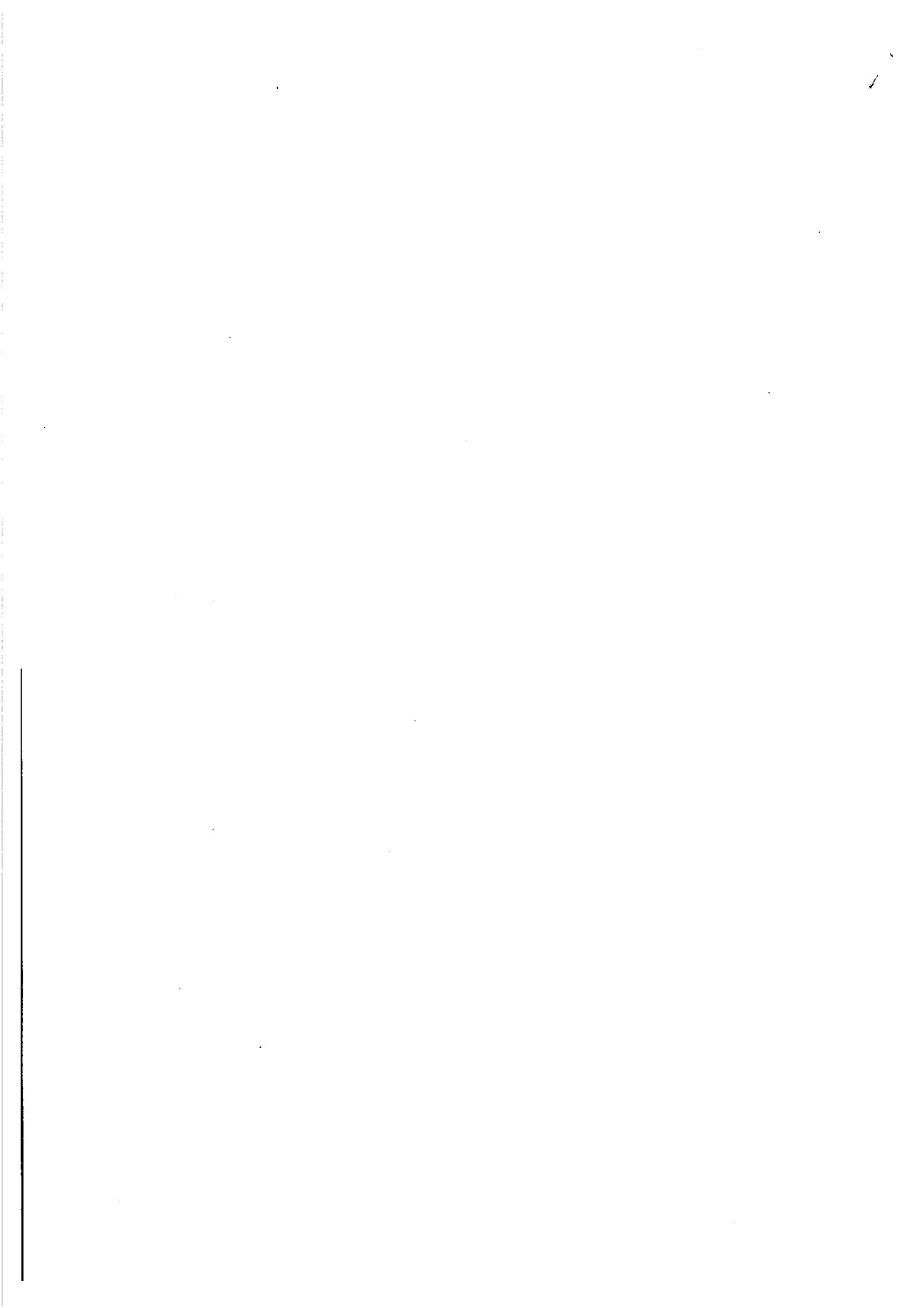
ABSENTS

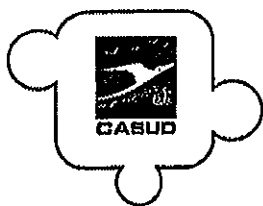
Josette CHANG KUW - Harry MUSSARD - Nicole PERETTI- Didier ROBERT

ABSENTE-PROCURATION

Béatrice MOREL donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Stéphane PAYET a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du mercredi 10 avril 2013 à 13H30

AFFAIRE N°18

**Opération « Prospection de nouvelles ressources d'eau sur le secteur de la commune de Saint-Philippe - ETUDE » :
Approbation du projet d'investissement et du plan de financement prévisionnel**

Note de synthèse

Le Président rappelle à l'Assemblée que :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-8 et s.) et considérant l'arrêté préfectoral n°3708/SG/DRCTCV-1 du 30 décembre 2009 prononçant l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Sud et sa transformation en Communauté d'Agglomération, la Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD) assure la gestion du service de l'Eau (notamment AEP) et des investissements s'y rapportant.

1. Descriptif et opportunités de l'opération

Les prélèvements annuels mesurés sur les deux ressources propres de la commune de Saint-Philippe dépassent largement les autorisations de prélèvement.

Ce dépassement moyen journalier pour l'année 2010 a été d'environ 1300 m³/ jour.

Une ou plusieurs nouvelles ressources pouvant débiter cette valeur de 1300 m³ pourraient permettre de pallier aux déficits sur les ressources Puits du Baril et Forage Basse Vallée. Toutefois, dès 2015, cette valeur de 1 300 m³ serait largement dépassée au regard de l'évolution démographique.

Un apport confortable serait de 2 000 m³.

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude préalable déclinable en un ou plusieurs programmes fonctionnels de travaux d'implantation de captages d'eau sur la commune de Saint-Philippe.

2. Estimatif du coût des études

Coût des études : Les dépenses d'études se montent à 52 017,00 € HT.

3. Planning de réalisation des études

Le délai de réalisation de l'étude (attribuée à STRATAGEM 974) est de 18 mois et se décompose de la façon suivante (hors délais de validation) :

- phase 1 - études bibliographiques : 3 semaines
- phase 2 - rapport intermédiaire : 5 semaines
- phase 3 - rapport final : 5 semaines

4. Plan de financement prévisionnel de l'opération

La présente opération va faire l'objet d'une demande de financement Programmes Opérationnels Européens (FOE) 2007-2013 (fonds FEDER) au titre de l'Axe 3 - « La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance »

Mesure 3-14 (sous-mesure 2) - Grands équipements structurants en matière d'assainissement des eaux usées et d'eau potable : **sécurisation de l'approvisionnement en eau potable / travaux de forage d'eau potable et d'équipements de ces forages.**

Le montant total des dépenses éligibles est donc estimé à 52 017,00 € HT (montant de l'étude de prospection).

Le taux de subvention est un taux pivot de 50 % sans plafonnement mais faisant l'objet de critères de modulation :

- + 5 % si l'écart entre le prix de l'eau pratiqué par la commune est de plus de 10 % supérieur à la moyenne régionale (pour l'année 2012) ;
- - 5 % si l'écart entre le prix de l'eau pratiqué par la commune est de plus de 10 % inférieur à la moyenne régionale (pour l'année 2012) ;
- + 5 % pour les communes dont les revenus imposables moyens par habitant sont inférieurs à la moyenne régionale (prise en compte année 2012).

En l'absence de certitudes quant aux critères de modulation appliqués dans le cadre d'une demande CASUD, l'estimation prévisionnelle se basera sur l'application d'un taux pivot de 50 % qu'il conviendra de réajuster par la suite en fonction du taux retenu par le service instructeur de notre demande.

Le taux de répartition des partenaires par rapport au taux pivot de 50 % est indiqué ci-après (il conviendra également en temps voulu de les réajuster) :

	UE	Etat	Région	Départ.	Autre partenaire public	Maître d'Ouvrage	Privés
Dépense publique éligible (100 %)	30%	20%				50 % (+ TVA)	0 %

Il ressort alors de ces considérations que le montant de la subvention atteindrait 26 008,50 € HT (application taux pivot 50 % - estimation DEA).

Coût total des études	52 017,00 €
Montant maximum HT des dépenses éligibles	52 017,00 €
Taux pivot pour sous-mesure 2	50,00%
Montant de la subvention allouée	26 008,50 €

Financiers	Montants HT
UE 30.00 %	15 605,10 €
Etat + Région + Dpt. + Autre part. public 20.00 %	10 403,40 €
Sous-total participation partenaires (50.00 %)	26 008,50 €
Communauté d'Agglomération du Sud 50.00 %	26 008,50 €
TVA 8,5 %	4 421,44 €
Sous-total CASUD	30 429,94 €
Total TTC	56 438,44 €

Soit une dépense de coût d'opération pour la CASUD de 30 429,94 € TTC.

Dès que le service instructeur (DAAF) aura instruit le dossier et présenté ce dernier en commission pour avis, l'attribution de la subvention sera notifiée à la CASUD.

L'Assemblée sera alors amenée à se prononcer sur l'acceptation de cette subvention et l'approbation du plan de financement définitif.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- De valider le projet d'investissement « Prospection des nouvelles ressources d'eau sur le secteur de la Commune de Saint-Philippe » et son coût d'études arrêté à 52 017,00 € HT ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présentant une participation CASUD arrêtée à 30 429,94 € TTC et une aide prévisionnelle au titre de la mesure 3-14-2 du POE 2007-2013 de 26 008,50 € (estimation DEA) ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions se rapportant à ce type d'opération ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

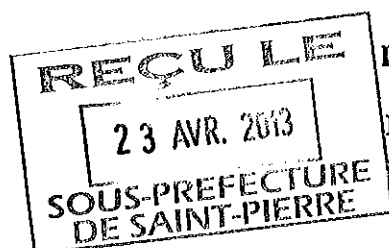
Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- De valider le projet d'investissement « Prospection des nouvelles ressources d'eau sur le secteur de la Commune de Saint-Philippe » et son coût d'études arrêté à 52 017,00 € HT ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération présentant une participation CASUD arrêtée à 30 429,94 € TTC et une aide prévisionnelle au titre de la mesure 3-14-2 du POE 2007-2013 de 26 008,50 € (estimation DEA) ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les subventions se rapportant à ce type d'opération ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.



POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation
Le 2ème Vice-Président

Olivier RIVIERE

